

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**SEANCE DU 07 OCTOBRE 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi sept octobre à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil municipal en séance publique. La séance a été intégralement retransmise en direct sur youtube. Elle est disponible sur le site de la commune.

Date de convocation :
01 octobre 2024

Présents : Mesdames, Messieurs BONNAFOUS Catherine, DEGUILLARD Julie, GARNIER Chrystèle, GROSEIL-MOREAU Arlette, JOUAULT Jaroslava, LE GUENNEC Jean-Michel, LEFEUVRE Gaël, MAHEO Aude, NOEL Henri, NOULLEZ Sébastien, PEROT Marlène, PIERRE Frédéric, POINTIER Vincent, POINTIER Virginie, RAOUL Gérard, SERANDOUR Cyril, SOUQUET Eric, TORTELLIER Laëtitia, VAN CAUWELLAERT Damien

Mis en ligne :
08 octobre 2024

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Procurations de vote et mandataires : CAÏTUCOLI Christiane ayant donné pouvoir à BONNAFOUS Catherine, DELAUNAY Gaylord ayant donné pouvoir à LEFEUVRE Gaël, GEZEQUEL Damien ayant donné pouvoir à JOUAULT Jaroslava, JOURDAN Christiane ayant donné pouvoir à GROSEIL-MOREAU Arlette, LEJOLIVET Bertrand ayant donné pouvoir à NOULLEZ Sébastien, LETENDRE Christophe ayant donné pouvoir à TORTELLIER Laëtitia, METAYER Chrystèle ayant donné pouvoir à DEGUILLARD Julie, THERAUD Carine ayant donné pouvoir à MAHEO Aude, VALLÉE Priscilla ayant donné pouvoir à LE GUENNEC Jean-Michel

Présents : 19
Votants : 28
Quorum : 15

Absent : DA CUNHA Manuel.

Madame GARNIER Chrystèle est nommée secrétaire de séance.

Mme Véronique COGEN-LE NOZER, Directrice Générale des Services, assure la fonction de secrétaire auxiliaire.

Le Conseil constate que les dispositions législatives concernant la convocation (en date du 01 octobre 2024) et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été remplies.

Point N° 21**Délibération n°2024-100. VIE ASSOCIATIVE : Mise à disposition du 45-47, rue nationale – validation de la convention**

Rapporteur : Laëtitia TORTELLIER

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'avis de la commission culturelle et vie associative, animations locales en date du 2 octobre 2024,

CONSIDERANT la demande de différentes associations pour stocker leur matériel

CONSIDERANT l'exposé ci-après :

1. Un besoin de stockage suite à la destruction de la salle Duguesclin

La salle Duguesclin sise 8 bis, rue Duguesclin est en cours de démolition. Elle cédera la place à la future épicerie sociale.

La salle Duguesclin accueillait des associations de théâtre (**Clin d'œil** et **Oiseau Lyre**) qui y répétaient et stockaient leurs décors et accessoires.

Leurs activités seront transférées aux Ateliers de la Morinais. Cependant, les nouveaux locaux ne pourront pas accueillir les décors à la fois pour des questions de surface disponible et de sécurité du nouveau bâtiment (établissement recevant du public).

La ville a proposé de stocker le matériel de ces associations dans une ancienne maison d'habitation sise au 45/47 rue Nationale acquise par la ville cette année.

2. D'autres demandes de stockage

Au cours des derniers mois, plusieurs autres associations ont demandé à la ville des locaux de stockage : **l'UNC**, la Communauté de Partage (**CoPa**), **Vide-Grenier** et **Thofou**.

Le 45-47 rue Nationale peut répondre aux besoins du Vide-Grenier pour y stocker la vaisselle, les friteuses, et autres matériels actuellement entreposés dans les locaux privés de ses bénévoles.

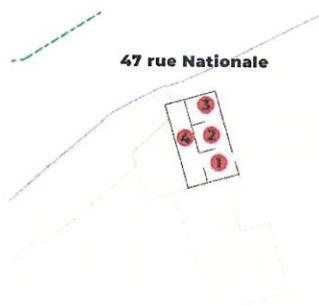
3. Les conditions liées la mise à disposition

La maison au 45-47 rue Nationale est située dans un périmètre de renouvellement urbain. A ce titre, elle est vouée à disparaître dans quelques années. La mise à disposition de ce local ne peut donc se faire qu'à titre précaire. Par ailleurs, il ne s'agit pas d'un établissement recevant du public. Ce local n'est destiné qu'à stocker du matériel.

Afin de préciser ces conditions, il est proposé d'établir une convention type de mise à disposition à titre précaire pour Clin d'œil, Oiseau Lyre et Vide-Grenier.

4. La répartition des espaces entre les trois associations

Légende : Distribution des pièces à l'intérieur de la maison. La pièce n° 2 est occupée par l'Oiseau Lyre. La n° 3 par Clin d'œil. La n° 4 serait prise par Vide-Grenier. Il est préférable que la pièce n° 1 reste libre pour ne pas gêner l'évacuation des matériaux stockés dans les autres pièces.



Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'UNANIMITE

AUTORISE M le Maire à signer la convention avec les associations ci-avant désignées pour la mise à disposition du 45-47, rue nationale.

**Pour extrait conforme,
Le Maire,
Gaël LEFEUVRE**

